

**Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis 12-2015 concernant la révision
du règlement du conseil communal suite aux modifications de la loi sur les
communes.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le jeudi 3 septembre 2015 à 19h30 à la maison de commune.

Elle était composée de :

Présidente:	Mme Anne Morier
Rapporteur:	M. Guy Marti
Membres:	Mme Céline Morier
	Mme Tommasina Maurer
	M. Yves Filippozzi
	M. Daniel Berner

Etaient également présents :

M. le syndic Alain Bovay
M. le secrétaire municipal Jacques Steiner

Dans un premier temps, la commission a confirmé les postes de présidente et de rapporteur. Elle a décidé qu'au vu de la reconduction du groupe de travail comme membres de la commission adoc qu'il serait effectué un rapport succinct, vu que le travail a déjà été effectué lors des six séances d'analyses qui ont permis au groupe de travail de valider ou proposer des ajustements suite à la mise en vigueur par le conseil d'Etat de la modification de la loi sur les communes du 28 février 1956.

Il est à relever que le bureau du conseil en place fin d'année 2013 a nommé le groupe de travail après consultation avec les responsables des partis.

Ont été nommés des commissaires étant où ayant été directement confrontés à l'application du règlement du conseil sans y tenir compte de la répartition des forces politiques.

Mme Chantal Colagioia ex-secrétaire du conseil a également participé aux séances du groupe de travail.

Mme Tommasina Maurer qui a repris le poste de secrétaire du conseil depuis le 1^{er} juillet 2015, fait partie de ladite commission en tant que conseillère communale et secrétaire du conseil, de ce fait la commission adoc a siégé avec 6 membres.

Lors des six séances d'investigation les 11.12.2013, 07.01.2014, 21.01.2014, 04.02.2014, 18.02.2014 et 01.04.2014, le groupe de travail a siégé à quatre reprises incorpore.

Se sont excusés, madame Tommasina Maurer le 11.12.2013 et monsieur Daniel Berner le 01.04.2014.

Monsieur le syndic Alain Bovay et monsieur le secrétaire municipal Jacques Steiner ont participé aux séances du groupe de travail du onze décembre 2013 et du premier avril 2014 ainsi qu'à celle de la commission adoc du trois septembre 2015.

Si le groupe de travail a pu effectuer ces investigations en six séances seulement, c'est grâce à l'engagement déployé et à la clarté des documents préparés et fournis par Monsieur Jacques Steiner secrétaire municipal.

Nous le remercions unanimement pour son travail qui nous a permis d'effectuer les analyses de toilettage du règlement du conseil avec logique et clarté.

Après le travail effectué par le groupe de travail, le dossier a été mis à jour par M. Jacques Steiner secrétaire municipal, qui l'a transmis au canton pour validation.

Etant donné que l'ensemble a été validé par le canton sans remarques particulières, la relecture du toilettage du règlement du conseil lors de la commission adoc du 3 septembre 2015 n'a pas été nécessaire.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc propose au conseil communal, à l'unanimité de ses membres d'accepter les conclusions du préavis 12/2015.

Soit :

- Adopter le règlement du conseil communal révisé.

Pour la Commission adoc:

La présidente :



Anne Morier

Le rapporteur



Guy Marti